

Chers Amapiens,

Vous trouverez dans ce document les modalités d'inscription à l'AMAP Pessicart pour la période
du mardi 5 mai 2020 au mardi 23 février 2021

Merci de nous faire parvenir **sous enveloppe à l'attention de l'AMAP Pessicart** les pièces suivantes :

- Le contrat signé d'engagement réciproque avec Julien LESNE (Les Jardins du Sapeton), notre maraîcher ;
- les 10 chèques à l'ordre de JULIEN LESNE (1 par mois) correspondant à votre choix (un panier à la semaine ou à la quinzaine). Attention les chèques doivent être tous datés du jour du début de contrat ;
- la fiche remplie et signée pour l'adhésion aux « AMAP de Provence »
+ chèque de 11 € à l'ordre des « AMAP de Provence »
- la fiche remplie et signée pour l'adhésion 2019 au Comité de Quartier (si nécessaire)
+ le chèque de 7 € à l'ordre du COMITE DE QUARTIER PESSICART

Merci de remettre cette enveloppe :

Dans la boîte aux lettres sur la porte de la salle du Comité de Quartier entre le 66 et le 68 avenue de Pessicart ;
soit par courrier à l'adresse suivante :

Comité de Quartier Pessicart / AMAP Pessicart
68 avenue de Pessicart - 06100 Nice

ATTENTION LA DATE LIMITE DU DÉPÔT DES DOCUMENTS EST FIXÉE AU :

MARDI 28 AVRIL 2020

CONTACTS ET LIENS

Paysan en **AMAP** :

Les Jardins du Sapeton
Julien LESNE
Le Grand Pré
06270 VILLENEUVE LOUBET
06 58 91 85 51

LES AMAP DE PROVENCE
2 Avenue du Colonel Reynaud
13660 – ORGON
www.lesamapdeprovence.org

Vos contacts

amap **essicart**

Florence DIZIER : 06 62 70 63 99 & Roselyne HORNIG : 07 64 48 09 64
amap.pessicart@gmail.com - www.comite-quartier-pessicart-nice.fr

Merci de prendre connaissance de la charte des Amap de Provence (envoyé par courriel)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1- Tout inscrit à l'**AMAP Pessicart** doit tenir **AU MOINS UNE FOIS PAR SEMESTRE UNE PERMANENCE** du mardi soir. Chaque permanence doit être tenue par deux amapiens.

Cela implique d'arriver vers 17h15 pour aider le paysan à s'installer.

Les adhérents de permanence font signer la feuille d'émargement, avant la récupération du panier.

2- L'horaire officiel des distributions de l' **AMAP Pessicart** est le mardi de **17h30 à 18h30**. Tout panier restant après cet horaire sera perdu.

3- En cas d'absence ou de retard (vacances, stages, embouteillages ...) et dans un souci de responsabilisation personnelle, il convient de s'occuper soi-même de trouver quelqu'un pour venir chercher le panier au jour et à l'heure prévue pour la distribution. Dire à cette personne de donner votre nom et de signer la feuille de retrait des paniers. Pensez à prévenir par avance à l'adresse mail de **AMAP Pessicart** (amap.pessicart@gmail.com) ou les responsables par téléphone (Florence ou Roselyne).

4- Pour le cas où une personne déciderait d'arrêter sa participation en cours de contrat, quel qu'en soit le motif, il lui appartiendrait de trouver un ou une remplaçante, susceptible de lui racheter sa mise de fonds. En effet, notre producteur ayant planté sa production en fonction du nombre de personnes inscrites, **aucun chèque ne pourra être restitué** sauf cas de force majeure apprécié par le trésorier bénévole et les référents de l' **AMAP Pessicart**.

5- **Un chèque de 11 €** à l'ordre du réseau régional « **Les AMAP de Provence** », pour votre adhésion annuelle. Tous les « amapiens » doivent impérativement régler cette adhésion.

6- L' **AMAP Pessicart** étant en lien avec le Comité de Quartier Pessicart (utilisation de son local et de ses moyens), tout amapien devra être adhérent au Comité de Quartier ; adhésion en ligne : comite-quartier-pessicart-nice.fr par carte bancaire.

7- L' **AMAP Pessicart** proposera une réunion **par semestre avec le maraîcher** afin de redéfinir les modalités du contrat. **Votre présence y sera souhaitée.**

8- Étant donné que nous communiquerons par courriel ou téléphone, n'oubliez pas de **signaler vos changements de coordonnées (consulter régulièrement votre boîte email sans oublier le dossier SPAM)**.

9- N'oubliez pas de signer la feuille de retrait des paniers avant de vous servir.

Bienvenue à l'**AMAP Pessicart** 

**A NOUS
RETOURNER**

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

entre l'AMAP de Pessicart & Julien LESNE (Les Jardins du Sapeton)
du mardi 5 Mai 2020 au mardi 23 février 2021

NOM		PRENOM	
ADRESSE			
COURRIEL		PORTABLE	

Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation « Les Jardins du Sapeton » de **Julien LESNE**, agriculteur maraîcher AB, (N° Ecocert : 06/184935/865045).
- Fournir à l'amapien les légumes biologiques obtenus sur l'exploitation.

Le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des **AMAP©** de mars 2014.

L'amapien s'engage :

- à prépayer les paniers de légumes à l'ordre de **JULIEN LESNE**, avec les dix chèques correspondants à la durée du contrat ;
- à respecter la charte des **AMAP©** de mars 2014 ;
- à respecter le règlement intérieur de l'**AMAP Pessicart**.

En cas de force majeure (perte d'emploi, déménagement, décès), je peux quitter l'**AMAP Pessicart** à condition de transférer mon contrat à un nouvel arrivant (à voir sur la liste d'attente si besoin).

Le paysan en AMAP© s'engage :

- à respecter et à signer la charte des **AMAP©** de mars 2014 ;
- à fournir, chaque semaine, à tout adhérent de l'**AMAP Pessicart** un panier de légumes frais dont la composition correspond globalement aux prévisions de début de saison sauf aléas climatiques et/ou agricoles qui pourrait être complété, de manière ponctuelle, par un autre producteur présentant les mêmes garanties ;
- à recevoir et à encaisser les chèques des amapiens le mardi précédant le 15 de chaque mois, selon la durée du contrat en cours ;
- en cas d'impossibilité **totale** de continuer à fournir une production aux amapiens, le producteur s'engage à rendre les chèques non encaissés ou les montants correspondants.

Merci de compléter le tableau ci-dessous

PRIX DU PANIER : 20€

<input type="checkbox"/> Panier à la semaine	<input type="checkbox"/> Panier à la quinzaine Semaine PAIRE (bleue)	<input type="checkbox"/> Panier à la quinzaine Semaine IMPAIRE (jaune)
Date du 1 ^{er} panier :	Date du 1 ^{er} panier :	Date du 1 ^{er} panier :
Nombre de chèques : (Voir tableau)	Nombre de chèques : (Voir tableau)	Nombre de chèques : (Voir tableau)
Montant total à régler :	Montant total à régler :	Montant total à régler :

Date et signature du maraîcher

..... / / 20....

Date et signature de l'amapien

..... / / 20....

**A NOUS
RETOURNER**

BULLETIN D'ADHÉSION AUX AMAP DE PROVENCE 2020

LES AMAP© DE PROVENCE s'engagent à ne pas diffuser le fichier de ses adhérents qui restera confidentiel et interne à son fonctionnement.

Cotisation par chèque : 11 euros à l'ordre de « LES AMAP DE PROVENCE ».

Renouvellement

Nouvelle adhésion

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone fixe : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone mobile : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Fait à : _____

le : _____

Signature de l'adhérent(e) :

BULLETIN D'ADHÉSION AU COMITÉ DE QUARTIER PESSICART 2020

(Pour ceux qui ne sont pas encore adhérents en 2020*)

LE COMITE DE QUARTIER PESSICART s'engage à ne pas diffuser le fichier de ses adhérents qui restera confidentiel et interne à son fonctionnement (voir rubrique cotisations [sur son site ici](#))

Cotisation par chèque : 7 euros à l'ordre de COMITE DE QUARTIER PESSICART

Renouvellement

Nouvelle adhésion

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone fixe : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone mobile : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Fait à : _____

le : _____

Signature de l'adhérent(e) :

*** Attention les personnes habitantes dans les 31 Copropriétés suivantes sont déjà adhérentes 2020 au Comité de Quartier par leur syndic : Amirantes, Arcadie, Ariette, ASL du Piol, Clair Logis, N°69 Cynros, Eden Palais, Esperanza, Florilège, Gémeaux, Grand Large 1, Grand Large 2, Grand Pin (lotissement), Hauts de Pessicart (N°253), Jasmins, 56 Mantega-Righi, Marie-George, Marie-Line, Marignan, Monte Verde, Montebello, Olivaie, N° 63 Pessicart, N°72 à 76 Pessicart, Résidences du Piol, Righi-Palace, Saint Jean, Saint Louis, Villas de Cessole, Villa du Mail, Villa du Piol, ; donc inutile de retourner cette fiche.**